



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 2 décembre 2025

L'an 2025, le 2 décembre, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au Centre culturel d'Attignat, sous la présidence de Monsieur le Maire Walter MARTIN, suite à la convocation du 28 novembre 2025.

Présents : M. Walter MARTIN, Mme Annie SOCHAY, M. François BESSON (pouvoir de Mme SARTORETTI), Mme Sylvie DEBARD, M. Hervé BUATIER, Mme Fabienne RAVET (pouvoir de M. ABRIAL), Mme Annick PERRET, M. Emmanuel PERRIN, M. Eric PERRET, M. Jean-Louis BALLUTO, M. Xavier MAISONNEUVE, Mme Patricia CUZENARD, M. Ludovic VEYRET, Mme Gaëlle CURNILLON, M. Vincent MAURICE, M. Stéphane PERRAUD (pouvoir de Mme BOZONNET), Mme Marina SEYNAEVE, Mme Sandrine PENE, M. Christian FONTAINE

Excusés : M. Olivier ABRIAL (pouvoir à Mme RAVET), Mme Aurélie BOZONNET (pouvoir à M. PERRAUD), Mme Morgane SARTORETTI (pouvoir à M. BESSON)

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis BALLUTO

Le compte-rendu du 17 octobre est adopté à l'unanimité.

1001 loisirs – Convention triennale d'objectifs et de moyens

Mme SOCHAY détaille le renouvellement du partenariat avec le centre associatif « 1001 loisirs » pour les vacances scolaires de 2026 à 2028. La convention actualisée par la commission Jeunesse prévoit la mise à disposition des nouveaux locaux de la Ruche, le renfort d'un agent communal en cantine les midis, et deux interventions hebdomadaires de ménage. Des jeux et petites fournitures sont alloués.

L'Association s'engage à organiser le centre à destination des enfants de 3 à 15 ans en conformité avec la législation régissant les accueils collectifs pour mineurs. Elle a la charge d'assurer le recrutement et l'encadrement de ses animateurs.

La Commune verse toujours une subvention de 0,75 € pour chaque heure-enfant facturée. Le CCAS alloue 1,85 € par jour et par enfant domicilié à Attignat. Le Centre est aussi soutenu par la Caf de l'Ain et Grand Bourg agglomération.

Le Conseil valide la convention à l'unanimité. M. PERRAUD ne prend part à la délibération.

Finances – Décision modificative et budget supplémentaire

La décision modificative inscrit les crédits nécessaires à des écritures de régularisation demandées par le SGC de Bourg-en-Bresse en fin d'exercice. Elles concernent des avances versées à des artisans, des imputations de matériel routier, et la TVA d'un local commercial cédé récemment, sans impact en trésorerie. Il convient par l'occasion d'abonder l'aménagement du ponton du Vernay et des travaux supplémentaires d'eaux pluviales au gymnase.

Le SGC a refusé la prise en charge du budget supplémentaire de la transition énergétique voté en mai 2025, pour la forme de la rédaction. Suite à plusieurs échanges avec les Finances publiques il est proposé d'adopter de nouveau le même budget, les mêmes masses qu'en mai, mais avec une délibération rédigée différemment afin de débloquer cette situation.

Le Conseil approuve la décision modificative et le budget supplémentaire à l'unanimité.

Atrium – Renouvellement de la promesse de vente

M. le Maire rappelle l'engagement de conclure une vente au profit de la société Interval avant le 31 décembre 2025, afin d'aménager un ensemble appelé « Atrium » comprenant habitat collectif et commerces sur le tènement constitué par les parcelles 1-AC-36/37/38. Le bénéficiaire sollicite une prolongation de douze mois de la promesse notariée, invoquant les incertitudes du marché immobilier, une nouvelle répartition des logements sociaux et une modification du permis de construire. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Foncier – Achat d'une bande de terrain le long de la Reyssouze

La Safer notifie régulièrement la Mairie des projets de transaction touchant le foncier agricole. Un terrain nu situé à proximité du moulin Bayard est sur le point d'être vendu. Son extrémité ouest forme un triangle touchant la Reyssouze dans la continuité d'un cheminement doux envisagé le long de la rivière depuis plusieurs années, pour lequel la Commune possède déjà deux tènements contigus au nord. Contacté, l'acheteur a donné son accord pour céder à la Mairie une bande d'environ 100 m². Le Conseil approuve à l'unanimité au prix de 0,25€/m².

Autres délibérations

Le Conseil,

- Accepte le don d'une boîte à livres par le Grand Bourg destinée à la Médiathèque municipale, remercie GBA et approuve la convention.
- Rembourse les frais d'alimentation avancés par un agent à l'occasion d'une manifestation de la Médiathèque en précisant que ce montant s'imputera sur le budget du service (3 abstentions).
- Renouvelle son adhésion au dispositif de dématérialisation des actes juridiques et financiers proposé par le Centre de gestion de l'Ain.
- Vote la mise à disposition gratuite de salles à l'occasion des élections se déroulant jusqu'au 22 mars 2026, au Centre culturel, Centenaire ou Château selon les disponibilités des lieux.

Rapports divers

M. le Maire

Tient à remercier Mme PENE et tous les bénévoles ayant décoré le village pour les fêtes de fin d'année. Une importante réunion de chantier de la Ruche aura lieu demain. Le second œuvre a débuté.

M. BESSON

Enonce les récipiendaires des médailles communales lors des prochains vœux. Le premier challenge d'action sociale du nom de Colette MASNADA reviendra à Ain Domicile services.

Mme DEBARD

Annonce la livraison du bulletin municipal vers le 12 décembre et sa distribution incluant l'agenda 2026 et le planning du ramassage des déchets.

Mme RAVET

Expose le calendrier des prochains mois. La commission des finances se réunira le 4 février puis le conseil votera le budget primitif le 10. Le compte administratif et le budget supplémentaire de reprise des résultats interviendront en mai-juin.

M. PERRIN

Rapporte la création de l'association « Club carpe extrême passion » en activité depuis mai 2025.

M. PERRET

Le nouveau camion ampliroll du service technique arrivera la semaine prochaine.

Fête du 8 décembre à l'Agora dès 19h

Vœux de la Municipalité le 9 janvier 2026 au Centre culturel

Prochains conseils municipaux les 20 janvier et 10 février

Séance levée à 21h25

Le Secrétaire de séance,
Jean-Louis BALLUTO

Le Maire,
Walter MARTIN